



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets



(11)

EP 1 795 451 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.06.2007 Bulletin 2007/24

(51) Int Cl.:
B65D 5/42 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 06125516.2

(22) Date de dépôt: 06.12.2006

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: 07.12.2005 FR 0512439

(71) Demandeur: **Keroler SA**
35830 Betton (FR)

(72) Inventeur: **FOUCHE, Louis**
35760, SAINT-GREGOIRE (FR)

(74) Mandataire: **Larcher, Dominique**
Cabinet Vidon,
16 B, rue Jouanet,
B.P. 90333,
Technopole Atalante
35703 Rennes Cédex 7 (FR)

(54) Conditionnement de produits, notamment alimentaires

(57) L'invention concerne un conditionnement pour produits, notamment alimentaire, comprenant un premier emballage (21) de forme extérieure sensiblement polyédrique à l'intérieur duquel sont disposés une pluralité de seconds emballages (31,32,33,34) enveloppant lesdits produits.

Selon l'invention, ledit premier emballage comporte sur au moins plusieurs de ses faces (11,12,13,14) au moins une fenêtre permettant de voir au moins une partie externe d'un desdits seconds emballages. Toujours selon l'invention, chacun desdits seconds emballages est disposé de façon contiguë et est non aligné avec tout autre desdits seconds emballages (31,32,33,34) lui étant adjacent, l'ensemble desdits seconds emballages formant un ensemble organisé et stable dans le volume dudit premier emballage.

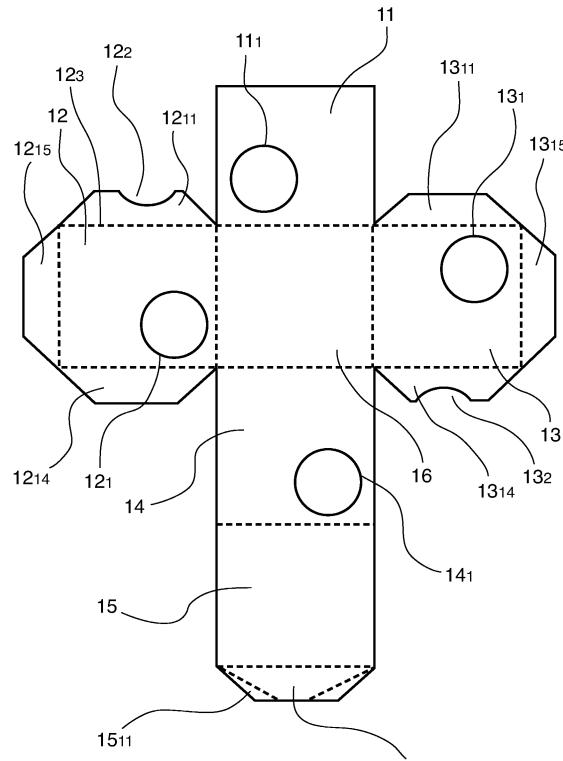


Fig. 1

Description

[0001] Le domaine technique de l'invention est celui des conditionnements de produits et des étuis d'emballage, notamment pour les denrées alimentaires.

[0002] Plus précisément, l'invention concerne un conditionnement composé d'un premier étui d'emballage destiné à contenir plusieurs étuis d'emballage, aussi appelés seconds emballages, enveloppant des produits identiques ou diversifiés et tel qu'au moins deux, et préférentiellement l'ensemble de ces produits soient visibles au travers de fenêtres réalisées dans le premier étui d'emballage, sans ouvrir cet étui.

[0003] L'invention se rapporte plus spécifiquement à un premier étui d'emballage, encore appelé sur-emballage, de forme polyédrique, qui est réalisé par la mise en volume d'une découpe de carton ou de matière plastique munie de rainures pour former l'emballage externe proprement dit.

[0004] À titre d'application préférée, l'invention concerne les conditionnements de produits alimentaires destinés à être diffusés en grandes et moyennes surfaces (GMS) ou par les enseignes de restauration rapide.

[0005] Dans le domaine du conditionnement, lorsqu'on souhaite regrouper plusieurs produits dans un même étui d'emballage, il est classique de compartimenter cet étui au moyen de cloisons ajoutées à l'intérieur de l'emballage, ou constituées en tout ou partie avec l'étui d'emballage. Un tel compartimentage permet de caler efficacement les différents produits, de façon à ce qu'ils ne se détériorent pas et améliore la présentation des produits. Il est également fréquent de disposer des pièces de calage à l'intérieur d'un étui d'emballage contenant un ou plusieurs produits ou une structure interne définissant une alvéole de calage de façon à rendre le conditionnement stable et à procurer une protection efficace au produit conditionné.

[0006] Cependant, le volume de matière généralement employé pour réaliser les compartiments et/ou les alvéoles, et/ou les pièces de calage est d'autant plus important que la forme des seconds emballages enveloppant les produits s'éloigne d'une forme cubique ou parallélépipédique rectangle, par exemple dans le cas d'emballages pour des pâtisseries rondes. Ceci constitue un surcoût incompressible, répercuté lors de la commercialisation du produit, et présente l'inconvénient d'engendrer une quantité importante de déchets d'emballage.

[0007] À cette consommation de matière, s'ajoutent les contraintes liées à la gestion des pièces supplémentaires.

[0008] Il est, en outre, souvent nécessaire de prévoir un étui de sur-emballage de dimensions nettement supérieures à l'agencement formé par les seuls produits et leur emballage pour tenir compte de l'encombrement des cloisons et des pièces ou des alvéoles de calage, ce qui augmente encore son coût.

[0009] En d'autres termes, un problème technique po-

sé par l'état de l'art antérieur consiste à réduire la quantité de matière employée pour conditionner les lots de produits dont la forme s'adapte difficilement à celle de son étui d'emballage ou à celle de son sur-emballage.

[0010] Pour répondre à ce problème, une technique connue de l'art antérieur prévoit de ranger les produits en nappe et/ou de les disposer suivant un empilement régulier de couches, de façon à réduire la quantité d'emballage. Cette technique de conditionnement est très majoritairement répandue pour les lots de produits. Une exception peut toutefois être mentionnée, qui se justifie par la nature des produits concernés. On rencontre en effet habituellement des étuis de sur-emballage d'aspect élaboré (par exemple lorsque l'étui est prévu pour contenir plusieurs produits disposés de façon contiguë mais non alignés) et/ou qui nécessitent un compartimentage complexe lorsqu'ils sont destinés aux produits de luxe ou de grande valeur, tels que les parfums ou analogues. Ceci ne concerne pas, bien entendu, la plupart des produits.

[0011] Un autre problème technique posé par l'art antérieur résulte de la présence de cloisons ou d'alvéoles, ou d'une disposition des produits en couches. En effet, il devient alors difficile d'apercevoir le contenu d'un sur-emballage, quand bien même il existe une ou plusieurs fenêtres réparties sur sa surface. Ainsi, par exemple, dans le cas d'assortiments de produits, le consommateur doit donc se faire une idée de la variété des produits contenus dans l'étui ou la boîte de sur-emballage à la seule vue d'un nombre limité de produits et, de manière fréquente, d'un seul produit, ce qui n'est pas satisfaisant.

[0012] L'invention a notamment pour objectif de pallier ces inconvénients de l'art antérieur.

[0013] Plus précisément, un objectif de l'invention est de fournir un conditionnement de forme générale polyédrique qui permette au consommateur de visualiser tout ou partie d'au moins deux produits contenus dans cet emballage au travers de fenêtres réalisées sur les faces de l'étui d'emballage.

[0014] Ainsi un objectif de l'invention est de fournir un tel conditionnement qui permette de voir une pluralité, et en particulier quatre, cinq, ou six produits identiques ou distincts, contenus dans le même étui d'emballage.

[0015] L'invention a encore pour objectif de fournir une solution technique peu coûteuse à mettre en oeuvre et en particulier que l'étui d'emballage ne comprenne aucune alvéole de calage, ni aucune cloison de compartimentage, ni encore aucune pièce de calage qui augmentent la surface de matière utilisée, et la complexité des découpes et des opérations de pliage.

[0016] Un autre objectif de l'invention est de fournir un conditionnement pouvant être adapté à différents produits sans modifier le modèle d'emballage.

[0017] L'invention a également pour objectif de fournir un tel conditionnement à l'intérieur duquel les produits ne bougent pas lorsqu'il est manipulé.

[0018] Encore un objectif de l'invention est de fournir un tel conditionnement de forme polyédrique et en particulier cubique ou pyramidale, dont l'aspect fait tradition-

nellement référence aux objets ludiques.

[0019] Un autre objectif de l'invention est encore de fournir une solution technique simple, garantissant que l'étui d'emballage peut être réalisé en une seule pièce.

[0020] Un autre objectif de l'invention est de fournir un tel conditionnement dont le sur-emballage protège les produits et leurs étuis d'emballage des chocs.

[0021] Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints à l'aide d'un conditionnement pour produits, notamment alimentaire, comprenant un premier emballage de forme extérieure sensiblement polyédrique à l'intérieur duquel sont disposés une pluralité de seconds emballages enveloppant lesdits produits. Selon l'invention, ledit premier emballage comporte sur au moins plusieurs de ses faces au moins une fenêtre permettant de voir au moins une partie externe d'un des seconds emballages. Toujours selon l'invention, chacun des seconds emballages est disposé de façon contiguë et est non aligné avec tout autre second emballage lui étant adjacent, l'ensemble des seconds emballages formant un ensemble organisé et stable dans le volume dudit premier emballage.

[0022] Ainsi, l'invention propose une approche nouvelle et inventive de la technique de conditionnement d'un ensemble de produits, notamment alimentaires, en proposant notamment une gamme d'étuis de présentation nouvelle et originale. Un tel mode de présentation était jusqu'à présent proposée conventionnellement seulement pour les produits de luxe.

[0023] Elle apporte également une solution performante aux professionnels de la distribution et de la restauration en permettant aux consommateurs de voir l'ensemble des produits d'une boîte, en particulier dans le cas de la vente d'un assortiment de produits.

[0024] D'autre part, un tel conditionnement permet de limiter les coûts de matière ou les coûts inhérents à la fabrication des étuis d'emballage.

[0025] De façon avantageuse, ladite partie externe d'un desdits seconds emballages est constituée par au moins une portion transparente venant en regard avec ladite fenêtre.

[0026] Ainsi l'invention permet à un consommateur d'apercevoir les différents produits contenus dans le conditionnement en orientant les faces du polyèdre constitutif du premier emballage de façon appropriée.

[0027] Lesdites portions transparentes sont préférentiellement planes.

[0028] Cette caractéristique permet de placer les produits de façon à affleurer la surface interne du sur-emballage, ce qui présente le double avantage technique d'optimiser le volume du conditionnement et de faciliter le calage des produits dans le sur-emballage.

[0029] Selon un autre aspect avantageux, lesdits seconds emballages sont de formes et de tailles essentiellement identiques.

[0030] Une homogénéité en forme et en taille des seconds emballages permet en effet d'adopter préférentiellement une forme polyédrique régulière pour le sur-

emballage.

[0031] Selon un mode de réalisation avantageux, ledit premier emballage comprend au moins une fenêtre sur chacune de ses faces.

[0032] De cette façon, le consommateur a un accès visuel au contenu du conditionnement quelle que soit la face de l'emballage qui est tournée vers lui.

[0033] Préférentiellement, ladite fenêtre est sensiblement de contour appartenant au groupe comprenant au moins:

- les cercles ;
- les quadrilatères ;
- les étoiles.

[0034] Ainsi on peut adapter la forme et la surface des fenêtres à celle des emballages des produits, de manière à ce qu'elles coïncident ou se superposent.

[0035] Avantageusement, ladite fenêtre est excentrée par rapport au centre de ladite face dudit premier emballage qui comprend ladite fenêtre.

[0036] Ceci peut par suite permettre d'améliorer la stabilité de l'agencement de produits. En effet, on peut ainsi privilégier une disposition de l'emballage du produit visible par une telle fenêtre en appui sur au moins une face et préférentiellement sur plusieurs faces adjacentes à la fenêtre.

[0037] Selon une caractéristique préférentielle de l'invention, ladite forme extérieure sensiblement polyédrique dudit premier emballage appartient au groupe comprenant au moins :

- le cube ;
- le prisme régulier à base triangulaire ;
- le parallélépipède rectangle ;
- la pyramide.

[0038] Ainsi, les patrons des étuis d'emballages selon l'invention peuvent être mis en volume après découpe par pliage par des moyens automatisés ou semi-automatisés existants et éprouvés (plieuses ...), ce qui ne nécessite pas de développer un outillage particulier et permet donc de réduire les coûts de fabrication et les délais de production du conditionnement.

[0039] Selon un autre aspect préférentiel, ledit premier emballage comprend lesdits seconds emballages à l'exception de tout autre objet.

[0040] Le conditionnement de l'invention peut donc permettre de limiter le nombre de pièces de calage nécessaires à un agencement satisfaisant des produits, un tel agencement correspondant habituellement à des produits ordonnés de façon régulière et stable.

[0041] Outre le bénéfice qu'apporte une telle solution technique au plan de la préservation de l'environnement, la technique selon l'invention peut permettre de simplifier le processus de conditionnement en supprimant, par comparaison aux solutions de l'art antérieur, au moins une étape du cycle de confection du conditionnement.

Cet avantage est accru lorsque l'étape consistant à venir placer l'objet ou la pièce de calage supplémentaire est effectuée par une procédure manuelle ou semi-automatisée.

[0042] D'autre part, l'agencement selon l'invention permet au destinataire des produits de prélever à l'intérieur du sur-emballage un produit non directement accessible par le couvercle, ou par tout moyen d'ouverture tel qu'une languette ou un onglet détachable, sans avoir à retirer une pièce de calage surnuméraire. On supprime, en outre, le risque pour le consommateur de déformer la pièce de calage lors de cette manipulation, l'empêchant ainsi de replacer convenablement et aisément les autres produits à l'intérieur de l'étui d'emballage.

[0043] Selon encore une autre caractéristique préférentielle, l'édit premier emballage comprend des moyens d'ouverture dudit premier emballage sur au moins deux faces principalement en regard.

[0044] Il est ainsi possible au consommateur de prélever deux produits différents du premier emballage se trouvant sur des faces en vis-à-vis sans pour cela devoir enlever puis replacer d'autres produits de cet emballage.

[0045] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation préférentiel, donné à titre de simple exemple illustratif et non limitatif, et des dessins annexés, parmi lesquels :

- la figure 1 illustre un mode de réalisation d'un patron plan du premier emballage selon une forme préférée de l'invention ;
- la figure 2 représente une vue en perspective du premier emballage selon la figure 1, après pliage et collage ;
- les figures 3A et 3B illustrent des vues en perspective, respectivement de l'avant et de l'arrière, d'un exemple d'agencement selon l'invention des étuis d'emballage de six produits identiques à l'intérieur de l'emballage de la figure 2, schématisé en traits discontinus ;
- la figure 3C indique l'emplacement des surfaces de contact des six étuis d'emballage des figures 3A et 3B sur la face interne du patron correspondant à la figure 1 ;
- les figures 4A et 4B illustrent une seconde et une troisième forme préférée de l'invention selon une vue en perspective.

[0046] Comme énoncé ci-dessus un mode de réalisation préféré de l'invention consiste en un conditionnement de forme générale sensiblement cubique.

[0047] Une illustration d'une vue en plan de la surface extérieure du patron du sur-emballage d'un tel conditionnement, destiné à contenir six seconds emballages de produits identiques, est présentée figure 1. Un tel étui peut être réalisé à partir d'une feuille de carton rigide ou encore d'une feuille de matière plastique appropriée, le matériau constituant l'étui n'étant pas caractéristique de

l'invention. De même il peut s'agir de carton ondulé, ou d'un film (ou d'un assemblage de feuilles et/ou de films) de matière plastique.

[0048] Ce conditionnement étant conçu pour un assortiment de quatre produits différenciés, tels que des pâtisseries, un nombre de fenêtres correspondant est prévu sur les faces de l'étui.

[0049] L'étui comprend à cet effet une fenêtre 11₁, 12₁, 13₁, 14₁, de forme circulaire sur chacune de ses quatre faces latérales, soit sur la face latérale avant 11, sur la face latérale droite 12, sur la face latérale gauche 13, et sur la face latérale arrière 14.

[0050] Dans ce mode de réalisation préféré, les quatre fenêtres 11₁, 12₁, 13₁ et 14₁ sont ainsi excentrées respectivement par rapport au centre des faces 11, 12, 13 et 14, conformément à la représentation de la figure 1. D'autres formes et positions appropriées des fenêtres sont, bien entendu, possibles sans sortir du cadre de l'invention.

[0051] Les fenêtres selon l'invention sont recouvertes, bien que cela ne soit pas à considérer comme étant essentiel pour l'invention, d'un film transparent en matière plastique collé au flan intérieur de l'étui permettant de visualiser et de mettre en valeur les produits contenus dans l'étui.

[0052] On note que la face supérieure 15 et la face de dessous 16 ne comportent pas d'ouverture. De façon facultative, on dispose ainsi d'emplacements de tailles suffisantes pour inscrire les indications relatives au nom et à la marque des produits, imprimer des motifs décoratifs et pour faire figurer les indications légales, d'usage et de composition des produits conditionnés.

[0053] Le contour des faces est délimité par les lignes de coupe, représentées en trait continu et les lignes de pliage apparaissant en pointillé sur la figure 1.

[0054] La confection d'un tel étui en une seule pièce extraite d'une feuille de matériau offre l'avantage de minimiser le volume de stockage des étuis avant leur mise en forme.

[0055] Les languettes de collage 12₁₁, 12₁₄, 12₁₅, 13₁₁, 13₁₄, 13₁₅, et 15₁₁ assurent la jonction des faces adjacentes du cube entre elles et confèrent une rigidité supplémentaire à l'étui. Ainsi la languette de collage 12₁₁ et la ligne de pliage correspondante 12₃ permettent d'ajuster la position des faces 12 et 11 et de fermer automatiquement l'arête entre ces deux faces. Ces languettes sont formées de découpes en biseau pour faciliter l'assemblage de l'étui et sont de largeur adaptée à un collage efficace des faces. De plus, les languettes de collage 12₁₁ et 13₁₄ comportent une découpe en forme d'arc de cercle 12₂, 13₂, de façon à ce que les languettes n'obturent pas les fenêtres 11₁ et 14₁ lorsque le cube est constitué.

[0056] Un onglet détachable 17, dont le contour est formé par des encoches représentées en trait mixte, a pour fonction de faciliter l'ouverture de l'étui de sur-emballage.

[0057] Un étui de sur-emballage conforme à l'invention

est obtenu à partir du patron décrit ci-dessus, dans une suite d'opérations de montage données à titre d'exemple. Ces opérations de montage peuvent être réalisées manuellement ou, au contraire, sur une machine de montage automatisée.

[0058] Dans une première étape du montage, on procède au repliement des languettes de collage 12₁₁, 12₁₄, 13₁₁, et 13₁₄ vers l'intérieur suivant le marquage des lignes de pliage, puis on enduit de colle ces languettes. Il est entendu qu'il est possible d'utiliser tout autre moyen (agrafe, attaches, ..) pour fixer une languette de collage à une face.

[0059] Dans une seconde étape, on replie les faces 12 et 13 vers le bas et à angle droit. De même, on rabat ensuite la face 11 vers le bas de façon à ce que son flanc intérieur soit en contact avec les languettes de collage 12₁₁ et 13₁₁. Dans une dernière étape, la face 14 est pressée sur les languettes de collage 12₁₄ et 13₁₄, préalablement recouvertes de colle.

[0060] À ce stade, on obtient une boîte de forme cubique 21 conforme à l'illustration de la figure 2 dont le couvercle 15 est relevé et qui est apte à recevoir un agencement de produits enveloppés dans leurs étuis d'emballage.

[0061] Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, les produits conditionnés sont des gâteaux de pâtisserie placés dans un emballage en matière plastique 31, 32, 33, 34, 35, 36, dont la face supérieure est plane et comporte un opercule détachable réalisé à partir d'un film plastique transparent laissant apparaître le dessus du gâteau. Ce mode de réalisation est illustré sur deux figures distinctes 3A et 3B, consistant respectivement en des vues de droite et une vue de gauche de l'agencement des emballages de gâteaux de pâtisserie à l'intérieur du sur-emballage. Le volume intérieur de l'étui de sur-emballage est signalé sur ces figures en traits pointillés. Pour accroître la lisibilité de la représentation, seuls trois des six emballages apparaissent sur chaque figure. Ainsi les emballages 31, 33, et 36 sont présentés figure 3A, et les emballages 32, 34, et 35 figure 3B.

[0062] Il faut noter que les emballages contenant les gâteaux sont disposés chacun dans une position pré-déterminée et suivant un ordre établi, de façon à réaliser un agencement stable dans le volume intérieur du sur-emballage.

[0063] Pour encore plus de clarté, les surfaces de contact entre les emballages 31, 32, 33, 34, 35, et 36 et les flancs internes 11₂, 12₂, 13₂, 14₂, 15₂, 16₂ des faces respectives 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont illustrées figure 3C, au moyen de hachures 31₁, 32₁, 33₁, 34₁, 35₁, et 36₁ portées sur la développée du flanc interne de l'étui de sur-emballage.

[0064] Suivant l'ordre de remplissage, la face supérieure de l'emballage 36 est posée horizontalement contre la face 16₂ dans son coin supérieur droit, comme l'indique la surface hachurée 36₁ portée figure 3C. Les emballages 31 et 33 sont ensuite placés verticalement sur leur tranche, en reposant sur la face 16₂, le long des

faces latérales 11₂ et 13₂ en concordance des fenêtres 11₁ et 13₁, selon les surfaces hachurées 31₁ et 33₁. On notera que la base des emballages 31 et 33 est alors en contact avec le pourtour de l'emballage 36, dès lors que la hauteur totale des emballages 31 et 33 coïncide avec la distance entre le tronc 36₂ de l'emballage 36 et la face 11₂ ou respectivement 13₂.

[0065] Les emballages 32 et 34 sont, par suite, introduits verticalement dans le sur-emballage, de façon à ce que leur face supérieure soit en vis-à-vis des fenêtres 32₁ et 34₁. Dans cette position géométrique particulière, les emballages 32 et 34 reposent sur la base 36₃ de l'emballage 36. L'emballage 35 est en dernier lieu placé horizontalement à l'intérieur du sur-emballage, dans le coin inférieur gauche suivant l'orientation de la figure 2, sa base reposant sur les emballages 32 et 34. Après rabattement du couvercle 15 (respectivement 15₂), et collage de la languette de collage 15₁₁,achevant la fermeture de l'étui, la surface supérieure de l'emballage 35 en contact avec le couvercle concorde avec la surface hachurée 35₁.

[0066] Selon une caractéristique de l'invention, le sur-emballage du conditionnement peut prendre une forme autre que celle d'un cube. On peut ainsi envisager que le sur-emballage selon l'invention puisse également prendre la forme d'un parallélépipède rectangle, d'un parallélépipède droit, d'un polyèdre torique ou d'un antiprisme, et plus généralement d'un prisme ou d'une pyramide.

[0067] Deux telles variantes à l'invention sont illustrées figures 4A et 4B. De manière avantageuse, l'étui de sur-emballage selon l'invention a la forme d'un prisme régulier à base triangulaire (voir figure 3A) ou d'une pyramide régulière à quatre faces (voir figure 4B).

[0068] Selon une autre variante de l'invention et si la nature du produit conditionné l'impose, un accessoire et/ou une notice de montage peut être insérée dans l'espace interne du sur-emballage laissé libre par les produits. L'accessoire et/ou la notice de montage peut si nécessaire constituer une pièce de calage entre les différents étuis d'emballage des produits.

[0069] Selon encore un autre mode de réalisation avantageux de l'invention, l'étui de sur-emballage comprend des moyens d'ouverture sur au moins deux faces en regard, pour faciliter l'accès aux produits visibles au travers des fenêtre de l'étui de sur-emballage.

[0070] Bien évidemment, les déclinaisons possibles et envisageables d'un tel conditionnement selon l'invention sont nombreuses.

[0071] Par exemple, il est envisageable de réaliser des poignées de préhension intégrées au sur-emballage en modifiant la forme de la face supérieure 15 ou de toute autre face de l'emballage.

[0072] De même, il est possible d'effectuer une découpe dans la face 11 de façon à recevoir l'onglet détachable 17 afin de pouvoir refermer le conditionnement.

[0073] En outre, il est envisageable qu'un relief et/ou des éléments décoratifs soient donnés ou rapportés sur la surface externe de l'étui de sur-emballage de façon à

améliorer l'aspect visuel et tactile du conditionnement.

Revendications

1. Conditionnement pour produits, notamment alimentaire, comprenant un premier emballage de forme extérieure sensiblement polyédrique à l'intérieur duquel sont disposés une pluralité de seconds emballages enveloppant lesdits produits, **caractérisé en ce que** ledit premier emballage comporte sur au moins plusieurs de ses faces au moins une fenêtre permettant de voir au moins une partie externe d'un desdits seconds emballages, et **en ce que** chacun desdits seconds emballages est disposé de façon contiguë et est non aligné avec tout autre desdits seconds emballages lui étant adjacent, l'ensemble desdits seconds emballages formant un ensemble organisé et stable dans le volume dudit premier emballage.

5

extérieure sensiblement polyédrique dudit premier emballage appartient au groupe comprenant au moins :

- le cube ;
- le prisme régulier à base triangulaire ;
- le parallélépipède rectangle ;
- la pyramide.

2. Conditionnement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite partie externe d'un desdits seconds emballages est constituée par au moins une portion transparente venant en regard avec ladite fenêtre.

20

25

3. Conditionnement selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** lesdites portions transparentes sont planes.

30

4. Conditionnement selon l'un quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** lesdits seconds emballages sont de formes et de tailles essentiellement identiques.

35

5. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** ledit premier emballage comprend au moins une fenêtre sur chacune de ses faces.

40

6. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** ladite fenêtre est sensiblement de contour appartenant au groupe comprenant au moins :

45

- les cercles ;
- les quadrilatères ;
- les étoiles.

50

7. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ladite fenêtre est excentrée par rapport au centre de ladite face dudit premier emballage qui comprend ladite fenêtre.

55

8. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ladite forme

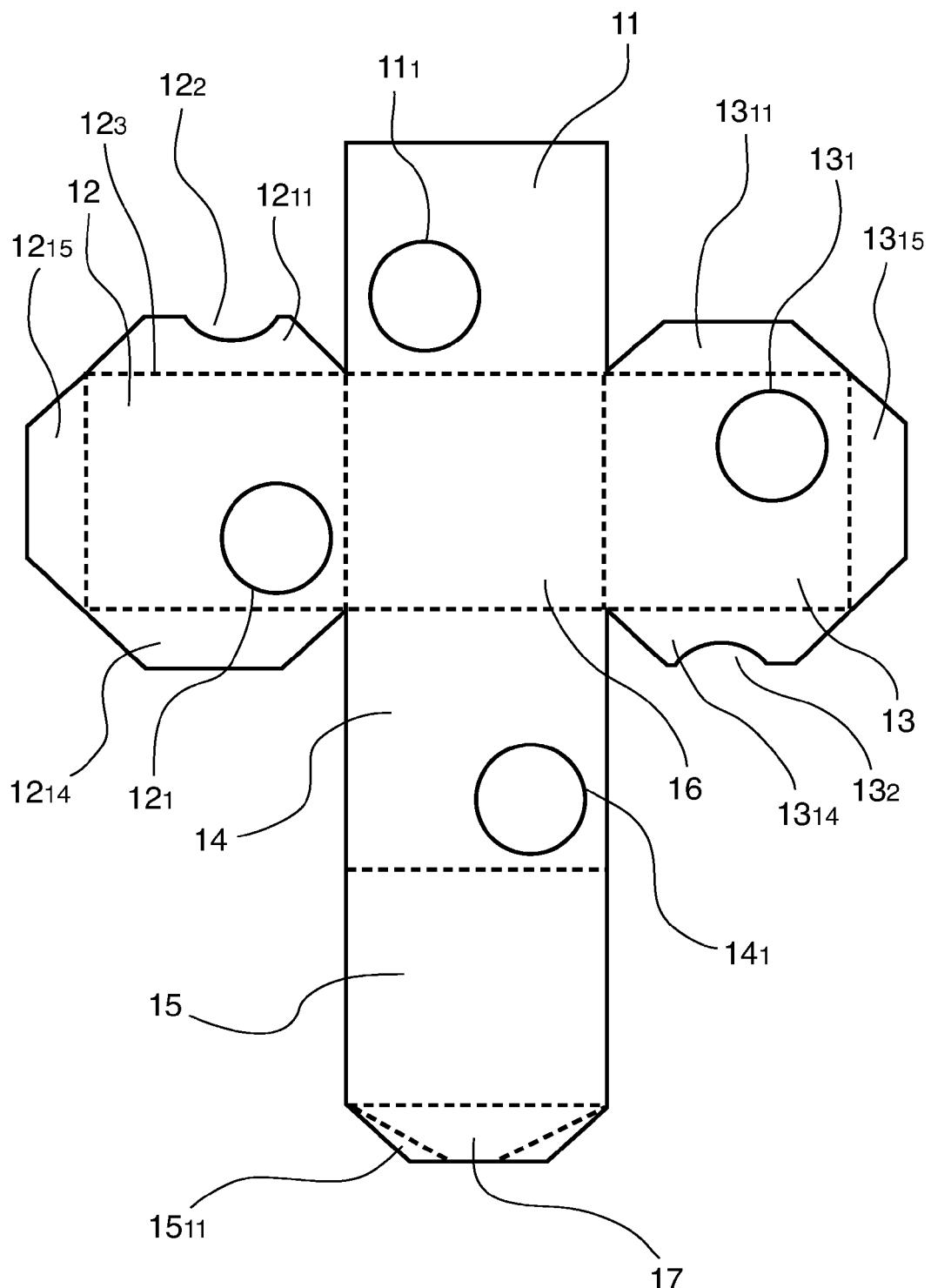


Fig. 1

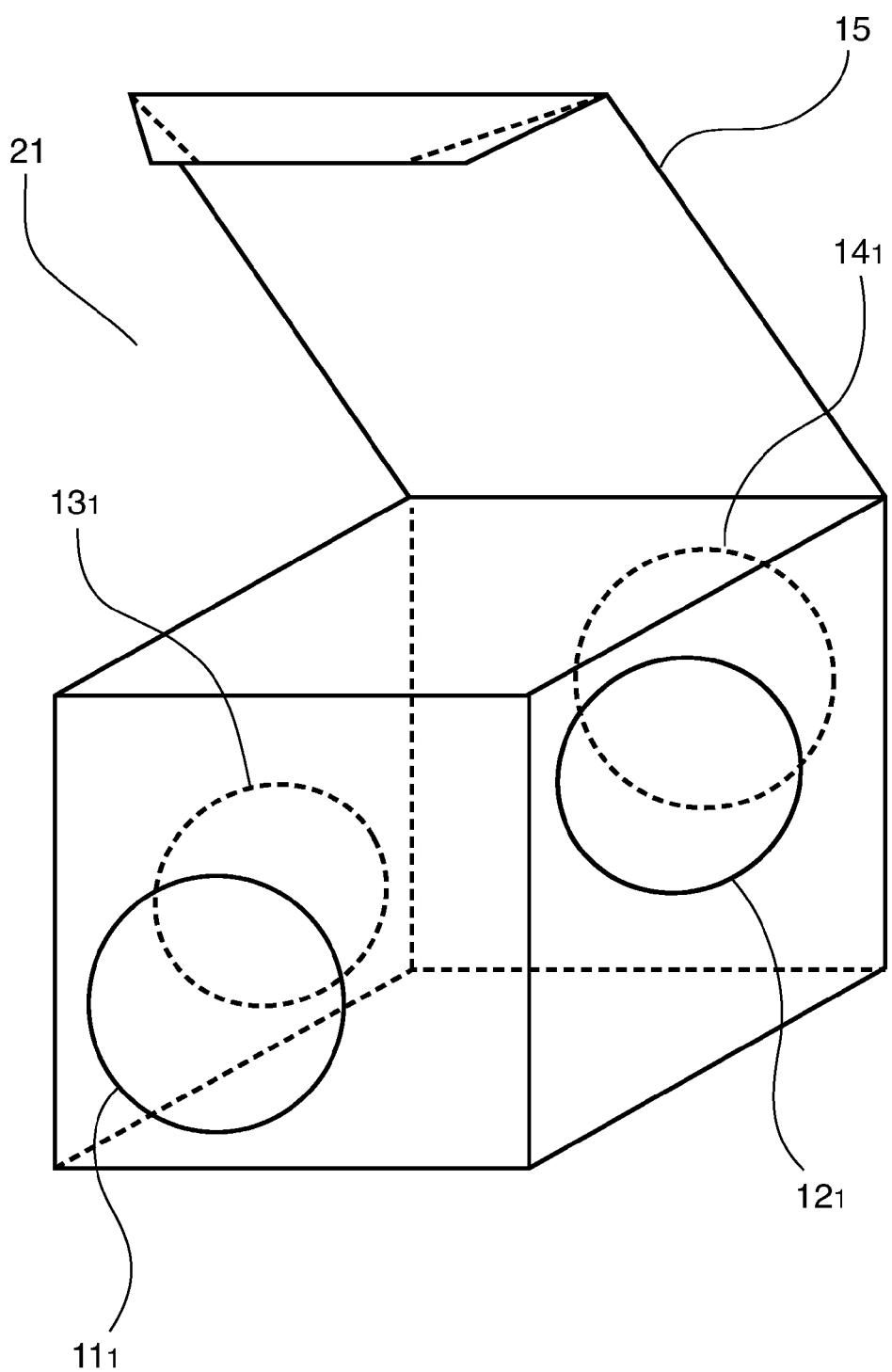
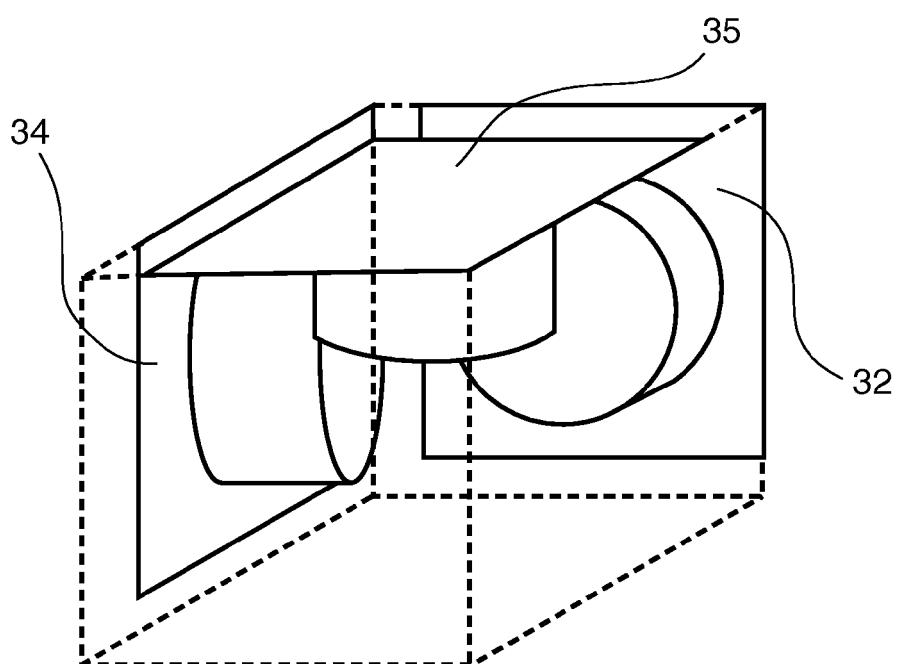
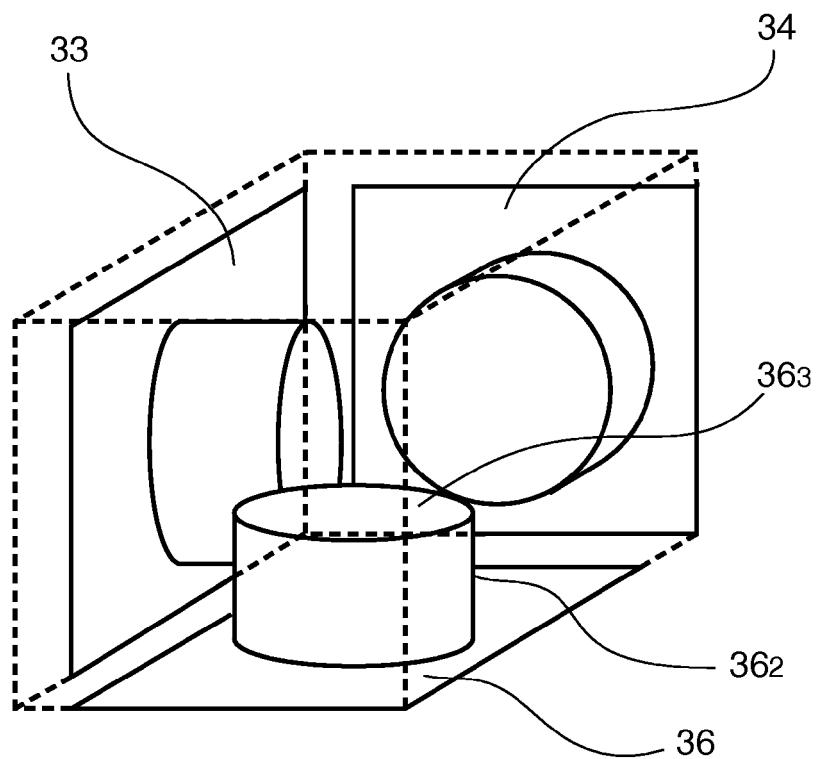


Fig. 2



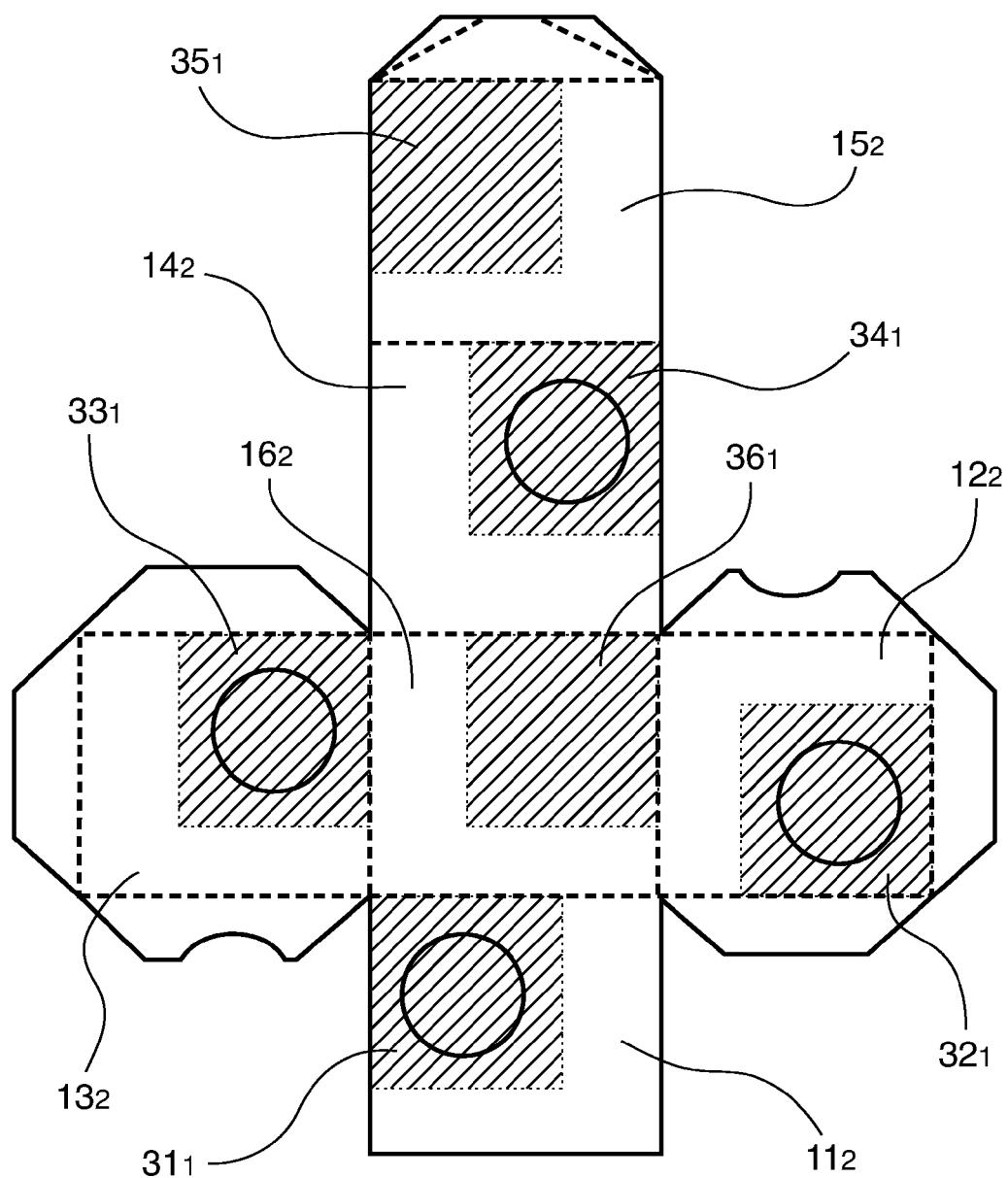


Fig. 3C

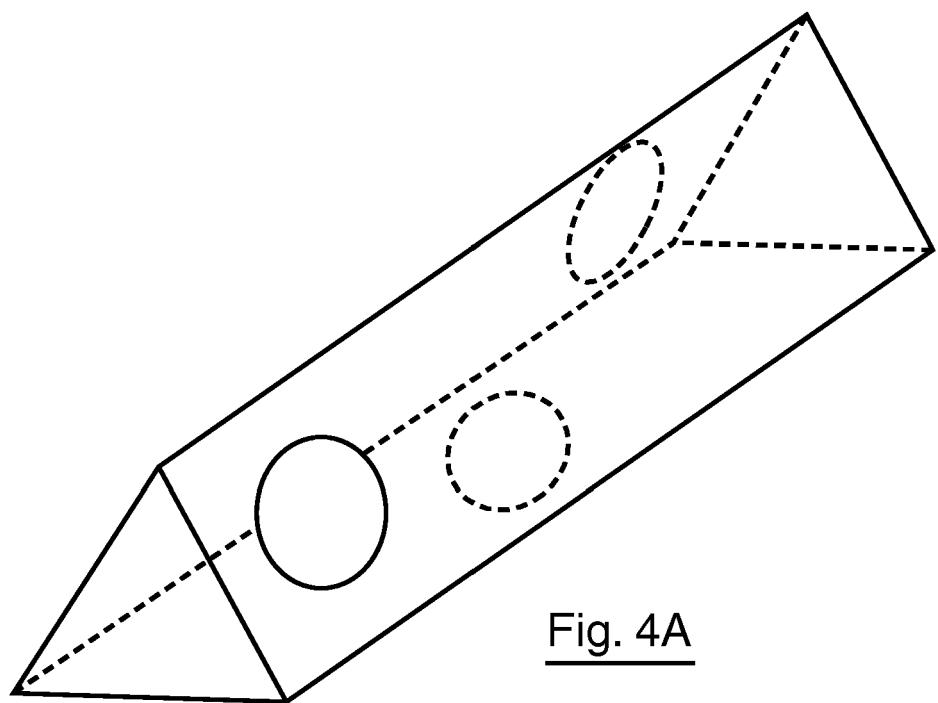


Fig. 4A

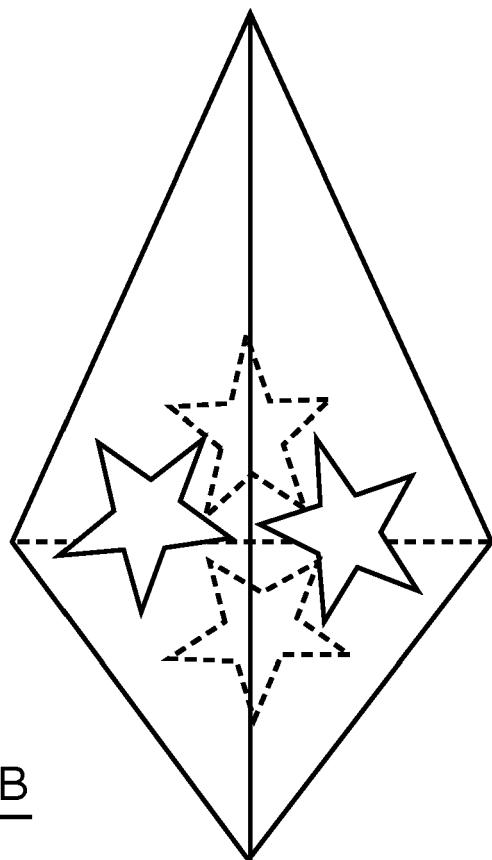


Fig. 4B



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 06 12 5516

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	US 1 818 908 A (POUCHAIN RENE A ET AL) 11 août 1931 (1931-08-11) * le document en entier * -----	1	INV. B65D5/42
A	US 3 168 952 A (PALMER CHARLES E) 9 février 1965 (1965-02-09) * le document en entier * -----	1	
A	US 2 801 742 A (FARRELL JOHN P) 6 août 1957 (1957-08-06) * figures * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
3 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
La Haye		16 mars 2007	Fournier, Jacques
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 12 5516

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-03-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 1818908	A	11-08-1931	AUCUN		
US 3168952	A	09-02-1965	GB 986087 A		17-03-1965
US 2801742	A	06-08-1957	AUCUN		